



Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 17

Le vendredi 13 novembre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront normalement présentés au Conseil municipal d'Ottawa le 25 novembre 2020.*

Présents : Président: Councillor R. King
 Vice-Présidente: C. Quinn
 Conseillers: R. Brockington, C. McKenney, S. Moffatt
 Membres du public: A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky

Absent : Conseiller R. Chiarelli

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 16 – Le mardi 13 octobre 2020

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- SPB 01-20 – État d'avancement – 50, The Driveway

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION AUX 390-394, RUE BANK, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE-VILLE ET DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0026

SOMERSET (14)

Ce rapport sera présenté au Comité de l'urbanisme le 26 novembre 2020. Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 10 décembre 2020.

Recommandations du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. d'approuver la demande de démolition de la propriété des 390-394,

rue Bank;

- 2. d'approuver la demande de construction aux 390-394, rue Bank, conformément aux plans soumis par RAW Design le 14 août 2020, sous réserve des conditions suivantes :**
 - a. que le requérant, en consultation avec le personnel, installe un élément conceptuel supplémentaire sur la façade de la rue Bank afin de mieux refléter le caractère historique de faible hauteur de la rue Bank, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, avant l'approbation du plan d'implantation;**
 - b. que le requérant fasse usage de brique plutôt que de béton apparent pour revêtir les colonnes proposées au rez-de-chaussée, sur la façade nord du bâtiment;**
 - c. que le requérant fournisse des échantillons des matériaux de revêtement extérieur, aux fins d'approbation par le personnel responsable du patrimoine, avant qu'on ne lui délivre un permis de construire;**
 - d. que le requérant soumette un plan d'éclairage au personnel responsable du patrimoine, dans le cadre du processus d'approbation du plan d'implantation, à des fins de conformité aux lignes directrices du district de conservation du patrimoine;**
- 3. de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
- 4. d'approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une validité de trois ans.**

Mackenzie Kimm, urbaniste III, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal. Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, et M^{me} Kimm répondent aux

questions du Comité.

Jaime Posen (Fotenn), Carl Bray (Bray Heritage) et Roland Rom Colthoff (RAW Architect) présentent un diaporama au Comité pour demander le retrait de la condition 2.b. et s'exprimer en faveur des autres recommandations du rapport. Shawn Barber (Centretown Community Association) présente un diaporama au Comité. Des copies des présentations sont conservées au greffe municipal.

Le Comité examine ensuite la motion suivante :

Motion No. SCPB 2020 17/1

Motion du membre Padolsky

Que les recommandations du rapport soient modifiées en vue de changer la clause 2.a comme suit : « le requérant, en consultation avec le personnel et le conseiller-e du quartier, a aménagé, avant l'approbation du plan d'implantation et à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, un retrait au quatrième étage de la façade donnant sur la rue Bank afin de mieux refléter les résidences historiques de faible hauteur de cette rue. »

ADOPTÉE

Le Comité vote séparément sur la recommandation 2.b. du rapport, qui est REJETÉE par un vote de 0 voix AFFIRMATIVES contre 8 voix NÉGATIVES.

Les votes sont ainsi répartis :

VOIX AFFIRMATIVES (0): (aucune)

VOIX NÉGATIVES (8):
Conseillers: R. Brockington, R. King,
C. McKenney, S. Moffatt
Membres du public: A. Conforti, J. Halsall,
B. Padolsky, C. Quinn

Le Comité ADOPTE ensuite les recommandations du rapport dans leur version modifiée, comme suit :

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de

l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

- 1. d'approuver la demande de démolition de la propriété des 390-394, rue Bank;**
- 2. d'approuver la demande de construction aux 390-394, rue Bank, conformément aux plans soumis par RAW Design le 14 août 2020, sous réserve des conditions suivantes :**
 - a. que le requérant, en consultation avec le personnel et le conseiller-e du quartier, a aménagé, avant l'approbation du plan d'implantation et à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, un retrait au quatrième étage de la façade donnant sur la rue Bank afin de mieux refléter les résidences historiques de faible hauteur de cette rue;**
 - b. ~~que le requérant fasse usage de brique plutôt que de béton apparent pour revêtir les colonnes proposées au rez-de-chaussée, sur la façade nord du bâtiment;~~**
 - e b. que le requérant fournisse des échantillons des matériaux de revêtement extérieur, aux fins d'approbation par le personnel responsable du patrimoine, avant qu'on ne lui délivre un permis de construire;**
 - d c. que le requérant soumette un plan d'éclairage au personnel responsable du patrimoine, dans le cadre du processus d'approbation du plan d'implantation, à des fins de conformité aux lignes directrices du district de conservation du patrimoine;**
- 3. de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
- 4. d'approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une validité de trois ans.**

2. AJOUTS AU REGISTRE DU PATRIMOINE – ÉTUDE SUR LE PATRIMOINE
DU CENTRE-VILLE

ACS2020-PIE-RHU-0023

SOMERSET (14)

Recommandation du rapport

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'approuver l'ajout des propriétés énumérées dans le document 1 au Registre du patrimoine de la Ville d'Ottawa, conformément à l'article 27 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Avery Marshall, chercheuse, Patrimoine bâti, Planification du patrimoine, présente un résumé des recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

La Comité a reçu les communications des intervenants suivants, s'opposant à l'ajout de leur propriété. Des copies de ces documents sont conservées au greffe municipal.

- Karen Stidwill, lettre datée du 30 octobre;
- Eileen Murphy et Jarmila Dokladalova, lettre reçue le 12 novembre;
- Vithiyatharan Sellathurai, courriel daté du 13 novembre;
- Aruna Rajulu, courriel daté du 14 novembre.

Le Comité a reçu un résumé à jour des commentaires du public, préparé par le personnel du patrimoine et daté du 12 novembre. Une copie de ce document est conservée au greffe municipal.

Le Comité ADOPTE le rapport tel quel.

3. AJOUTS AU REGISTRE DU PATRIMOINE

ACS2020-PIE-RHU-0024

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Recommandation du rapport

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'approuver l'ajout des propriétés énumérées dans le document 1 au Registre du patrimoine de la Ville d'Ottawa, conformément à l'article 27 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Avery Marshall, chercheuse, Patrimoine bâti, Planification du patrimoine, présente un résumé des recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité a reçu les communications des intervenants suivants, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Vera Hamman, courriel daté du 8 novembre en appui à l'ajout de sa propriété;
- Vanessa Kiely et Mark Kluepfel, courriel daté du 10 novembre, en opposition à l'ajout de leur propriété et demandant une dérogation.

Le Comité ADOPTE le rapport tel quel.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

4. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 2 NOVEMBRE 2020

ACS2020-OCC-GEN-0031

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

A DÉSIGNATIONS REFUSÉES, QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2020

ACS2020-PIE-RHU-0025

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 11.

Coordonnateur du comité

Président